



# Appel à Projets Parentalité

## Cahier des charges 2026

---

Un partenariat pour soutenir les familles du Tarn.

# Notre Vision Commune : Soutenir les Parents du Tarn

**“La Convention d’Objectifs et de gestion 2023/2027 signée entre la CNAF et l’État porte l’ambition de soutenir les parents en couple, seuls ou séparés, dans l’exercice de leur parentalité, de la naissance à l’adolescence.”**

Au niveau départemental, la mise en œuvre du Schéma Départemental des services aux familles (SDSF) et l’animation du Réseau parents 81 consolident cette dynamique partenariale.

**Ces projets, qui valorisent les ressources parentales, favorisent le lien parents-enfants, la coparentalité, la conciliation des temps familiaux et professionnels méritent d’être connus, reconnus, partagés, développés.**



# Les Deux Piliers de notre Accompagnement



## Accompagner

Accompagner les parents dans leurs questionnements sur l'éducation de leurs enfants, en particulier lors des périodes clés de développement où la parentalité peut être mise à l'épreuve.



## Prévenir

Prévenir les difficultés parentales, en renforçant la confiance des parents dans leurs compétences et, si nécessaire, en leur offrant un soutien adapté.

*Note: Nos actions s'adressent aux parents d'enfants âgés de 0 à 18 ans et visent à être universelles, basées sur la confiance et la connaissance mutuelle.*

# Les Projets que nous Recherchons : Orientations Prioritaires 2026



# Un Soutien Financier Solide : Les Modalités de la Caf

La Caf du Tarn, votre financeur principal.



**Plafond** : Maximum 80% du coût total annuel de fonctionnement.



**Plancher** : 1 500 € minimum par projet et par an.



**Validation** : Par le Comité Départemental Parentalité.



**Exigence** : Co-financement obligatoire pour garantir une dynamique partenariale.



# Mobiliser des Co-financements : Vos Partenaires Potentiels



## Conseil Départemental du Tarn

**Domaines :** PMI - Protection enfance - Insertion

**Modalités :**

- Demande via plateforme Elan-Caf (sélectionner 'CD-81-TARN')
- Contact via [coordo.dsi@tarn.fr](mailto:coordo.dsi@tarn.fr)



## MSA Midi-Pyrénées Nord

**Dispositif :** "Grandir en Milieu Rural"

**Modalités :**

- Budget minimum 3 000 €
- Plancher demande 1 000 €
- Contact via [assafc.blf@mpn.msa.fr](mailto:assafc.blf@mpn.msa.fr)
- Envoi via France Transfert



## L'Etat - Politique de la Ville

**Focus :** Quartiers prioritaires - Plan "Quartiers 2030"

**Opportunités :**

- Programme de Réussite Éducative
- 4 contrats de ville dans le Tarn
- Soutien aux familles en difficulté



## Collectivités Locales (EPCI - Agglo - Communes)

**Opportunités :**

- Sensibilisation à la parentalité
- Intégration au projet de territoire
- Commissions petite enfance
- Projet Éducatif Territorial (PEDT)

# Les Principes Clés de Votre Engagement



**Adéquation avec les Chartes** : Votre projet doit être en adéquation avec la Charte nationale de soutien à la parentalité et la charte de la laïcité.



**Participation au Réseau Parents 81** : Vous vous engagez à vous investir dans la vie du réseau (échange d'expériences, capitalisation) et à y répertorier votre structure et vos actions.

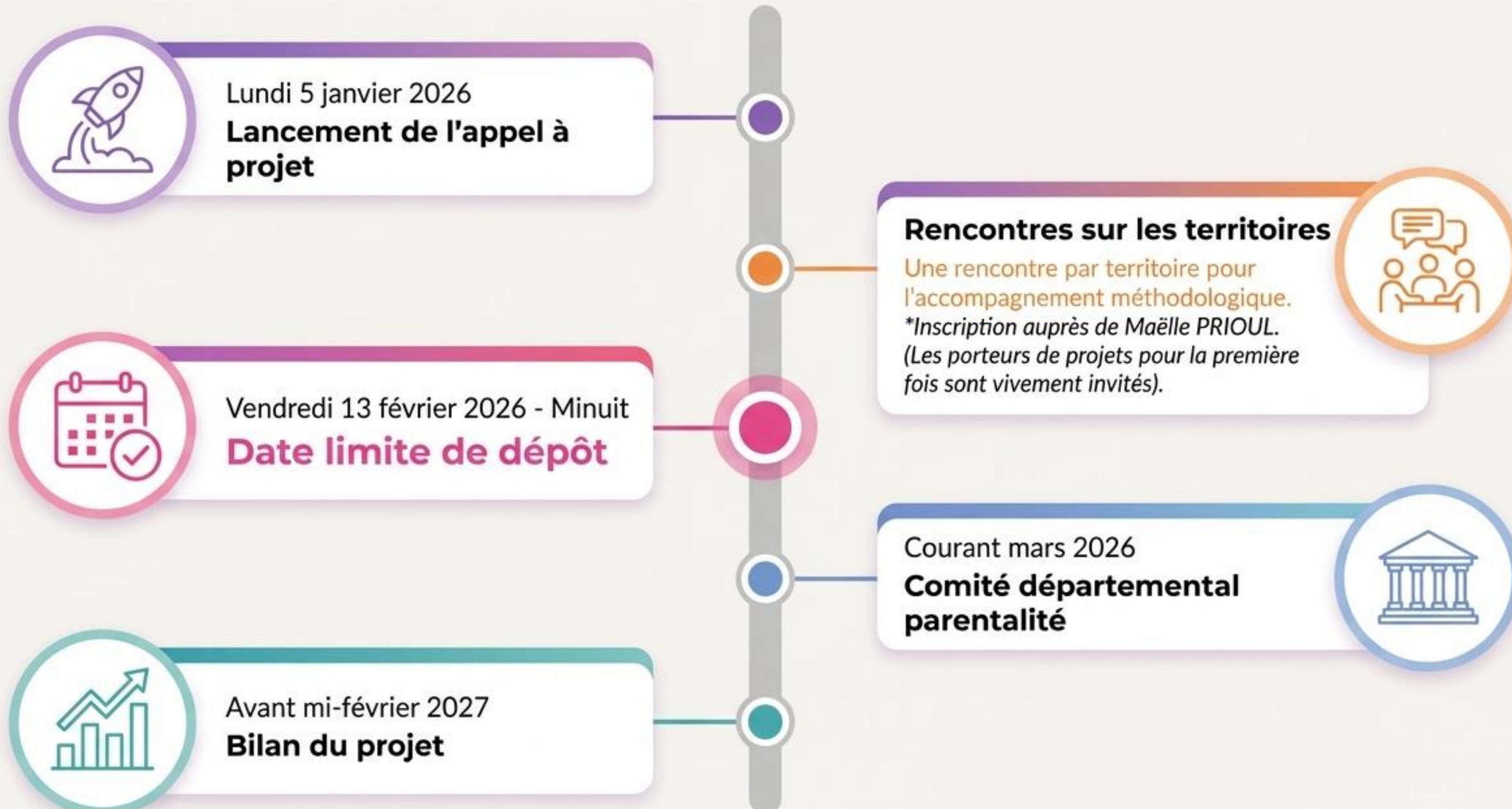


**Ancrage Territorial** : Votre projet doit être construit en lien avec les besoins définis dans les projets de territoire (CTG CAF, Politique de la ville, etc.) et faire l'objet d'un co-financement.



**Actions Éligibles** : Consulter le référentiel socle du soutien à la parentalité et la liste des actions éligibles au financement de la Caf.

# Votre Feuille de Route : Le Calendrier 2026



# Comment Candidater : La Plateforme en Ligne ELAN

Pour cela, rien de plus simple ! L'appel à projets est accessible depuis la plateforme de saisie en ligne sécurisée ELAN.



## Besoin d'aide technique ?

Pour toutes questions techniques, envoyez un mail sur la plateforme Elan : [plateforme.elan-caf@local.fr](mailto:plateforme.elan-caf@local.fr)

# Comment Votre Projet Sera-t-il Évalué ?



## La pertinence du projet

Rapport entre les objectifs fixés et les problèmes à traiter.



## La cohérence interne

Rapport entre les objectifs fixés et les moyens mis en œuvre (coût, RH, temps...).



## La cohérence externe

Rapport entre les objectifs et ce qui existe déjà sur le territoire (pour éviter la redondance et permettre la complémentarité).



## L'efficience

Rapport entre les résultats atteints et les moyens mobilisés.



## L'efficacité

Rapport entre les résultats et les objectifs fixés.



## Les effets

Rapport entre les résultats et le problème à traiter (positifs, négatifs, inversés, inattendus).

# Au-delà du Financement : La Vie et la Valorisation de Votre Projet

Tous les projets répondant au cahier des charges pourront être labellisés par le comité départemental parentalité.



## Communication et Visibilité

- Les projets labellisés seront communiqués sur [caf.fr](http://caf.fr) et via le Réseau Parents 81.
- Toute communication devra prévoir les logos des partenaires.



## Participation au Réseau Départemental

- Engagement à participer à la vie du réseau (rencontres, échanges, partages).



## Suivi et Bilan

- Un point téléphonique vous sera proposé courant de l'année pour réaliser un bilan mi-parcours.

# Une Équipe à Vos Côtés pour Vous Accompagner



## **Maelle PRIOUL**

Chargée de mission réseau parentalité  
(animatrice du Réseau parents 81)

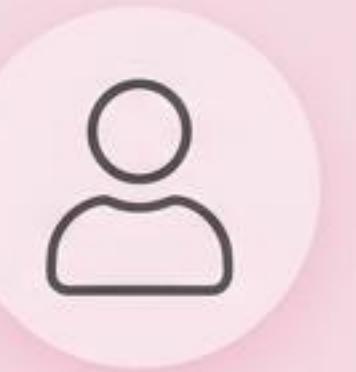


**07 89 66 00 38**



[reseauparents81@udaf81.fr](mailto:reseauparents81@udaf81.fr)

**Besoin d'un appui méthodologique**



## **Béatrice VALETTE**

Chargée d'intervention parentalité,  
CAF du Tarn



**05 63 48 39 25**



[beatrice.valette@caf81.caf.fr](mailto:beatrice.valette@caf81.caf.fr)

**Questions relatives aux projets**

# Ensemble, Développons les Projets Parentalité du Tarn

**L'appel à projets (AAP) propose plus qu'un simple financement. C'est une invitation à rejoindre une dynamique départementale, à bénéficier d'un soutien technique et à valoriser votre expertise au service des familles.**

Préparez votre projet et déposez votre candidature avant le **vendredi 13 février 2026**.

**Le cahier des charges de l'AAP est consultable sur le site de la Caf - rubrique Fonds National Parentalité : <https://bit.ly/caf81>**

